

L'hon. L. B. Pearson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): J'ai lu la *Gazette* ce matin, mais je n'ai vu aucun article qui constituait une interprétation officielle de mes paroles.

M. Fulton: L'interprétation est-elle exacte?

M. Sinnott: Inscrivez la question au *Feuilleton*.

L'hon. M. Pearson: C'était une interprétation hypothétique.

M. Diefenbaker (Lake-Centre): Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures me dira-t-il, au sujet d'une réponse qu'il donnait à l'honorable député de Kamloops (M. Fulton) à propos de questions fondées sur des conjectures si, lorsqu'il a prononcé son discours à Toronto, il savait que le général MacArthur allait être relevé de son commandement?

L'hon. M. Pearson: Je puis vite répondre à cette question. Je suis d'ailleurs enchanté qu'on m'en offre l'occasion, vu certains articles à ce sujet parus dans les journaux. J'ignorais tout de la destitution du général MacArthur avant de l'avoir apprise par les journaux.

LA CHINE

NOUVELLE DE L'ARRESTATION DE CINQ RELIGIEUSES MISSIONNAIRES PAR LES COMMUNISTES CHINOIS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Lomer Brisson (Saguenay): J'ai une question à poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Je lui en ai donné avis. Le Gouvernement a-t-il pris des mesures en ce qui concerne les cinq religieuses canadiennes emprisonnées à Canton?

L'hon. L. B. Pearson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): L'honorable député a eu l'amabilité de me faire tenir avis de sa question. C'est à propos d'un incident au sujet duquel d'autres honorables députés, notamment l'honorable député de Charlevoix (M. Maltais) et le représentant de Kamloops (M. Fulton), ont manifesté beaucoup d'intérêt. Quand ils m'ont signalé le cas la semaine dernière, je leur ai dit que je n'étais pas en mesure d'en parler; mais je puis maintenant faire une brève déclaration et je suis content que l'occasion m'en soit fournie. Ma déclaration répondra, du moins en partie, à la question inscrite au *Feuilleton* d'aujourd'hui au nom de l'honorable député de Chicoutimi (M. Gagnon).

C'est avec grande inquiétude que le Gouvernement canadien a appris que cinq religieuses canadiennes de l'ordre de l'Imma-

culée-Conception, qui dirigeaient avec un désintéressement absolu un orphelinat à Canton, avaient été détenues, et que les autorités communistes de la Chine avaient pris la direction de l'orphelinat. Les journaux et la radio de Chine ont attribué aux cinq religieuses les crimes les plus atroces et les plus fantastiques. Le Gouvernement canadien regrette beaucoup qu'il y ait eu tant de publicité autour d'accusations irréfutables qui sont assurément sans fondement.

Comme le Canada ne compte pas de mission diplomatique en Chine, le gouvernement canadien a fait appel aux bons offices du chargé d'affaires britannique de Pékin. Ce fonctionnaire, informé des craintes profondes ressenties par le gouvernement canadien à l'endroit des cinq religieuses, nous a assuré qu'il ferait tout son possible pour les aider.

Rien n'indique que des accusations aient été portées officiellement par les autorités chinoises. L'agitation menée contre les religieuses semble surtout locale, pour le moment du moins. Comme je l'ai signalé, il est inconcevable qu'elles puissent être trouvées coupables des crimes dont on les accuse et les chefs communistes de l'endroit le savent sûrement. J'espère donc que le gouvernement populaire central permettra aux religieuses de revenir au Canada. Comme le cas de ces religieuses peut prendre beaucoup de temps à se régler, le gouvernement canadien tient particulièrement à ce qu'on ne fasse ni ne dise rien qui puisse aggraver leur situation.

De nouveau j'assure à la Chambre que le Gouvernement fait tout ce qu'il peut pour surveiller les intérêts des cinq religieuses injustement accusées, qu'il fait et fera tout son possible pour leur venir en aide, sans accroître le danger qui les menace.

LA PÊCHE

CONTINGENT ATTRIBUÉ AU ROYAUME-UNI À L'ÉGARD DES EXPÉDITIONS DE HOMARD

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. Chester S. McLure (Queens): Monsieur l'Orateur, j'avais une question à poser au ministre des Pêcheries (M. Mayhew). En son absence, peut-être pourrais-je m'adresser à son adjoint parlementaire, lui demander de considérer ma question comme préavis et d'y répondre demain.

Quel est le contingent attribué au Royaume-Uni à l'égard des expéditions de homard pour l'année 1951? Le contingent est-il fondé sur le nombre de caisses ou la valeur en dollars?